

● **Avril 1696 :**

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 28 avril 1696, fol. 139 et ss.

"Davantage a esté proposé qu'on a faict de dépense pour réparer les chaussées qui avoient esté endommagées par la pluie et requis l'assemblée d'advouer la dépence qui avoit esté faite et ensuite réglée par Mrs les auditeurs des comptes. Sur quoi, led. Me Fabre a dict que la dépence avoit esté faite fort à propos et quelle doit estre advouée. Et l'Assemblée opinant par rang et ordre a d'une commune voix advoué la dépence faite pour le faict susd. puisqu'elle a esté réglée par Mrs les auditeurs des comptes".

● **Juin 1696 :**

AN, 107 AP 118, Fonds Galliffet. Registre Canal de Craponne, 1682-1697.

21 juin 1696 : Le fermier des moulins de M. de Saint-Véran, Bertrand, donne entre autres avis que le débord des eaux a emporté 5 ou 6 cavalets à la prise du canal de Craponne. Pas assez d'eau pour les associés ; moulins au "chaumage".

● **Octobre 1696 :**

AC Cavaillon, BB 19, délibération du 15 octobre 1696, fol. 133

"La rivière de Durance ayant desbordé, elle aurait emporté un pont de bois qui estoit sur le canal qui sert pour dériver les eaux de ladite rivière, destinées pour l'arrosage du terroir de ladite ville de Cavaillon, lequel pour estre sur le grand chemin par lequel on va de ladite ville au lieu d'Orgon, il faut de toute nécessité pour le bien du commerce, retablir ledit pont au plustost".

AC Beaucaire, BB 30, délibération du 22 octobre 1696 [sur les vendanges très retardées et sur les chaussées], fol. 143-v°

"Encore a esté proposé que suivant la coustume avaiet fait faire la veriffication des vignes de tout le terroir et tailhable de Beaucaire pour scavoir sy les raisins estoient meurs et en estat d'estre vendangés, et leur avoiet esté raporté que les raisins n'estoient pas bien meurs et qu'on devait renvoyer la vendange au jeudy suivant. Ils auroient fait faire la criée par la ville à voix de trompe de ne vendanger que jusques au dict jour de jeudy mais Monsieur le comte de Rohefort, seigneur de Saint-Roman, se croiant grevé en cella, auroict donné requête au sénéchal demandant par icelle entre autre choses les dommages et inthérests qu'il prétend que le retardement de la vendange luy a causé, ce qui les auroit obligé de se pourvoir par une autre requête devant Monseigneur l'intendant, comme chef de la police, à ce que leurs criées feussent autorisées et confirmées, requerant advouer ce qu'ils ont fait, et délibérer ce qu'on fera sur ce faict.

Sur quoy, par conformitté d'opinions, a esté conclud que la conduite des srs consuls est approuvée, qu'on poursuivra incessamment sous le bon plaisir de Monseigneur l'intendant, l'inthérest de la requette par eux presantée à mond. Seigneur l'intendant et que toute dépence faite et à faire sur ce subiet est advouée. De plus, a esté proposé que les chaussées ont besoin d'estre réparées, principalement les fraisses qui sont en icelles, requerant délibérer sur cella et leur donner moien d'avoir d'argent pour parvenir à cette despence.*

Sur quoy, par conformitté d'opinions, a esté conclud qu'on aira incessamment les réparations desd. chaussées en ce qui est des fraisses et qu'on emprumtera l'argent nécessaire pour cet effet, advouant tout ce que par eux sera faict.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Davantage a esté proposé que la communauté de Saint-Gilles prétand de faire contribuer celle-cy aux réparations qu'ils ont faict faire dans le terroir de Fourques sur le fondement que Beaucaire reçoit de grandes utilittés et faict de grandes poursuittes pour cella devant Monseigneur l'intendant requerant sur ce délibérer.

Sur quoy par conformitté d'opinions a esté conclud qu'on demandera le relaxe de cette demande comme injuste en ce que Beaucaire ne reçoit aucune utilitté desd. réparations ce qu'on soutiendra advouant toutte depance faite ou à faire sur ce sujet".

(*) fraisses ou fraches = fractures, brèches.

● **Novembre 1696 :**

HONORE, Louis, "Pluies excessives et inondations en Provence (1427-1827)", in *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1924, p. 62-77.

A Montferrat [Département du Var], débordement des eaux.

AN, 107 AP 118, Fonds Galliffet. Registre Canal de Craponne, 1682-1697.

8 novembre 1696 : Passet, venu exprès de La Roque, annonce *"que lundy dernier, les eaux de la Durance ont si fort débordé qu'elles ont emporté partie des divers travaux qui avoient esté faits à la prise de l'eau audit La Roque, et endommagé fortement le Coup perdu de la plus haute martelière"*.

● **Décembre 1696 :**

ADBR, 156 E BB 8, délibération du 21 décembre 1696

A Roquevaire, soit par les pluies qui ont régné ou qui règnent présentement, *"les pauvres sont en grande souffrance pour ne pouvoir travailler"*.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

